

Paris, le 26 octobre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accord de coopération entre l'ARJEL et son homologue italien, l'AAMS :

Seconde réunion plénière de travail, jeudi 25 octobre, à Rome

Les représentants de l'Administration Autonome des monopoles d'Etat (AAMS) et de l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) se sont réunis, jeudi 25 octobre, à Rome, à l'occasion du second séminaire plénier de travail organisé dans le cadre de l'accord de coopération entre les régulateurs italien et français conclu le 28 juin 2011.

La réunion a permis d'approfondir la collaboration entre les deux administrations. Plus particulièrement, les échanges ont permis de formaliser les modalités de transmission des données de marché et de confronter les règles et pratiques qui permettent une protection efficace des joueurs. Une attention particulière a été portée aux mesures de prévention des comportements de jeu problématique, au respect de l'interdiction de jeu des mineurs, à la lutte contre les fraudes en matière de moyens de paiement et contre le blanchiment d'argent.

Ce travail commun entre ces deux autorités qui partagent un même modèle de régulation des jeux en ligne leur permet d'accroître leurs compétences respectives et d'exercer ainsi, plus efficacement leurs missions, dans un contexte de marché caractérisé par de constantes évolutions.

L'accord entre l'ARJEL et l'AAMS, qui représente le premier exemple de coopération bilatérale entre régulateurs du secteur en Europe, se situe dans la droite ligne – et précède même d'une année- le « Plan d'action pour les jeux en ligne », publié le 23 octobre par la Commission européenne. Ce projet a en effet pour objectif de promouvoir la coopération administrative renforcée entre les régulateurs, élément indispensable pour remporter les défis de ce secteur et améliorer la qualité du travail de chacun. « Cette coopération n'a cependant de sens que si les régulateurs ont une vision commune des enjeux de régulation et si les standards de régulation des pays concernés sont à la hauteur des risques de ce marché particulier » a précisé Jean-François VILOTTE, Président de l'ARJEL, en se félicitant de sa rencontre avec le nouveau Directeur Général de l'AAMS, M. Luigi MAGISTRO.